



N° 75
13 novembre
2000
Bimensuel

Le Courier du DFJ: Internet à l'école

Le journal interne du Département de la formation et de la jeunesse, qui fait partie intégrante de *la Gazette*, ouvre un dossier «Netdays 2000». Il se penche sur l'utilisation d'Internet dans les classes et les mesures de prévention et d'encadrement pouvant être appliquées.

Le Courier du DFJ donne par ailleurs la parole à l'un des concepteurs de la BD *No Limits* qui s'apprête à être largement diffusée en 7e, 8e et 9e année.

Dans ce numéro



ACTUEL

L'instant de presse de Richards 2
Consultation nationale sur les langues 3



EMPLOI

30 postes vacants 6



CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine 10



MEMENTO

Theo et Lena Vandrey à l'Art Brut 12

Le Groupe Impact se renforce

Après un an d'activité, et une première évaluation de son travail, l'équipe qui reçoit les plaintes de mobbing à l'administration vaudoise se consolide et emménage dans de nouveaux locaux, rue Caroline 2.

Premiers constats: le harcèlement psychologique domine, tout niveau hiérarchique confondu. Les situations les plus difficiles à gérer concernent les cadres intermédiaires, et la prévention auprès des équipes de travail s'avère indispensable.

Pages 4 et 5



Andréas Perret, médiateur, dans son nouveau bureau de la rue Caroline 2.

«Bonus» sur la contribution de solidarité 1999

Les collaborateurs de l'Etat seront remboursés en décembre 2000 d'un tiers de la contribution de solidarité perçue en 1999. 8 millions seront ainsi redistribués en raison du meilleur résultat que prévu des comptes 1999, conformément à l'accord salarial conclu entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel pour les années 1999 et 2000. Après concertation avec les associations du personnel, le Conseil d'Etat a arrêté les modalités de cette redistribution.

La somme remboursée à chaque collaborateur correspondra à un tiers du montant de la contribution de solidarité qui a été prélevée sur son salaire en 1999. Ce montant sera remboursé avec le salaire de décembre 2000.

La redistribution concerne tous les collaborateurs du secteur public qui ont participé à la contribution de solidarité en 1999, pour autant que le montant qui leur est dû dépasse 10 francs.

A l'issue de la concertation prévue avec les associations du personnel, la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) a accepté cette manière de procéder. Les deux autres associations, SUD et SSP, en ont pris acte.

Etude pour le secteur parapublic

Une étude est en cours pour déterminer quels établissements du parapublic ont répercuté sur les salaires de leurs collaborateurs la diminution de la subvention correspondante à la contribution de solidarité 1999 et dans quelle proportion.

Les résultats de cette étude permettront de déterminer le montant et les règles d'une redistribution aux collaborateurs du secteur parapublic. Celle-ci interviendra dans le courant du premier semestre 2000.

SPEV

Nouvelle secrétaire générale au Département des finances

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Isabelle Salomé (*photo*) en qualité de secrétaire générale du Département des finances. Elle entrera en fonctions le 1er janvier 2001.

Licenciée en droit de l'Université de Lausanne et titulaire d'un diplôme en droit européen, Mme Salomé est avocate au barreau vaudois depuis 1998. Ses compétences juridiques, son expérience en matière de gestion de projets et son dynamisme ont convaincu le Conseil d'Etat de sa parfaite adéquation avec les exigences du poste.



ARC

A vendre: triplex 6,5 pièces avec cachet, à 12 mn. de Lausanne, en PPE. Pignon sud, calme, vue magnifique, 160 m² habitables, dont 4 ch. de plus de 20 m², 2 bains + WC séparé, cheminée, garage box 2 places, galetas, caves, 100 m² terrasses et jardin privatif, proche école et TL.
Tél. 021/316 63 28 (le matin) ou 021/903 39 31 (le soir).

Cherche à louer: pour début 2001, appartement de 3 à 3,5 pièces (étage et balcon), Lausanne-Est, Sud et environs, transports publics à proximité, garage et place de parc.
Tél. 021/323 61 65 (le soir).

Cherche à louer: pour début 2001, appartement de 2,5 pièces (55 à 60 m²) à l'étage, avec balcon, Lausanne, transports publics proches.
Tél. 021/323 15 45.

Recherche: appartement de 3 à 4 pièces de suite ou au plus tard pour fin juin, avec terrasse ou balcon. Région Cheseaux, Penthalaz, Cossonay.
Tél. 021/635 99 55.

Découvrir le canton

L'Annuaire statistique du canton de Vaud 2000 sortira fin novembre.

Pour tout savoir sur la vie économique, démographique, sociale et politique vaudoise, une adresse: Service cantonal de recherche et d'information statistiques, rue de la Paix 6, 1014 Lausanne, tél. 021/316 29 99.

Un site, www.scris.vd.ch, avec l'annuaire au complet.

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Joël Christin, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

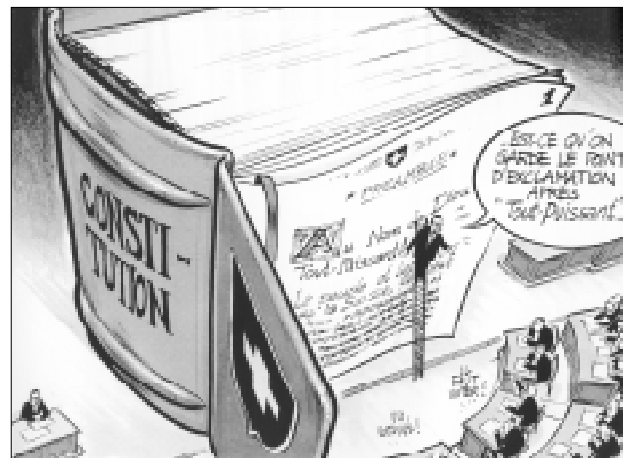
Le sourire «décalé» de Richards

Le dessinateur de La Gazette a réuni 110 dessins pétillants sous le titre L'instant de presse.

Savoir diriger le petit bout de la lorgnette sur l'actualité pour en faire ressortir les aspects humoristiques est un art qu'aucune école ne propose à son programme. Andrew Richards a décidé de s'y adonner, après sa formation en design industriel. Ce dessinateur anglais de 38 ans vit en Suisse romande depuis son enfance. Il taille parfois ses crayons pour les pointer en direction de l'actualité politique ou administrative vaudoise. Les lecteurs de La Gazette ont ainsi souvent pu sourire face au regard un peu «décalé» qu'il

donne de ce qui fait le quotidien de l'administration vaudoise.

Andrew Richards a réuni dans un livre 110 de ses dessins exécutés ces dernières années pour différentes publications dont le journal *Coopération*. L'ouvrage de 96 pages au format A4 est vendu 14,50 francs par bon de commande dans *Coopération* (tél. 061/336 71 17).



Une chaîne pénale face aux trafiquants de rue

L'opération «Strada» menée cet été contre le trafic de drogue a porté ses fruits, qu'il s'agit de ne pas laisser perdre.

Les problèmes de trafic de drogue dans le Canton de Vaud ont été analysés dans un rapport interne des polices cantonale et municipale de Lausanne au début de 1999. Concrétisant sa volonté de lutter contre les dealers de rue, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer la «chaîne pénale» et d'instaurer une collaboration avec la police lausannoise pour lancer, en mai et juin 2000, une opération d'envergure appelée «Strada». L'objectif, la désstabilisation des milieux des trafiquants, a été atteint et la situation s'est nettement améliorée durant mai-juin,

notamment à Lausanne. Le Conseil d'Etat doit encore décider des mesures à prendre à moyen et à long terme afin d'éviter une nouvelle dégradation de la situation.

La cible de Strada était l'intervention sur les trafics de petite et moyenne importance, les gros dealers ne s'affichant pas dans la rue.

Grâce à la mise en place d'une «chaîne pénale» impliquant également le pouvoir judiciaire et le pénitentiaire, le trafic d'héroïne et de cocaïne a été fortement déstabilisé dans l'ensemble du canton. L'opération s'est soldée par 246 interpella-

tions de personnes susceptibles d'être impliquées dans le trafic de stupéfiants, dont les cas ont été traités rapidement évitant ainsi l'engorgement des structures judiciaires et policières.

Le détachement spécial d'intervention a été engagé à 42 reprises, dont 28 fois pour la seule agglomération lausannoise. Sur les 246 personnes contrôlées, 68 ont été dénoncées pour trafic de stupéfiants, 81 pour consommation et 23 pour infraction à la Loi fédérale sur le séjour des étrangers. Un peu plus de 2 kg de drogue ont été saisis.

(Com.)

Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique

Enseignement obligatoire des langues en Suisse allemande: sursis pour le français

Douze cantons, dont Zurich, voudraient pouvoir introduire l'anglais avant le français dans les programmes scolaires. Treize, dont tous les romands, veulent maintenir la priorité à la deuxième langue nationale. Le débat est loin d'être clos.

C'est à Montreux que la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté, les 2 et 3 novembre derniers, ses «recommandations relatives à la coordination de l'enseignement des langues au niveau de la scolarité obligatoire». Unanimes sur la plupart des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité de l'enseignement des langues dans tout le pays, les délégués des cantons ont sauvé de justesse, par 13 voix contre 12, la priorité à l'enseignement d'une deuxième langue nationale.

Majorité fragile

Cette majorité ne doit cependant pas faire illusion. Elle a été acquise grâce au vote de tous les cantons totalement et partiellement francophones et à l'abstention de Bâle-Ville. C'est dire qu'une nette majorité de cantons alémaniques est prête à suivre le modèle zurichois, qui prévoit d'introduire l'enseignement de l'anglais avant celui du français.

Deux développements récents ont joué un rôle dans les débats de la CDIP:

- la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national a soutenu une initiative du Neuchâtois Didier Berberat, prévoyant un article constitutionnel qui stipulerait que la langue étran-

gère initiale doit être une langue nationale.

- les organisations d'enseignantes et enseignants ont exigé que les recommandations leur soient soumises en consultation de manière formelle.

Enjeu politique

«Quelle langue enseigner d'abord?», voilà la question qui figurait au centre des débats précédant la réunion de la CDIP. Dans le débat public qui a précédé cette réunion, il a été dit souvent que l'anglais risquait d'évincer le français, et de s'imposer bientôt comme langue usuelle entre Romands et Alémaniques. Cela ne correspond pas à la teneur du projet de résolution des cantons favorables à l'anglais comme langue initiale. En fait, l'importance des langues nationales dans notre pays quadri-lingue n'a pas été remise en question au sein de la CDIP. Ses recommandations prévoient que les mêmes niveaux de compétences linguistiques devront être atteints dans la deuxième langue nationale et en anglais à la fin de la scolarité obligatoire.

Cependant, la priorité à l'anglais souhaitée par le Canton de Zurich et ses voisins a une indéniable portée politique et symbolique. Elle met en jeu un élément que les cantons francophones considèrent comme fondamental pour la cohésion de la Suisse.

Suite de la procédure

Vu le vote très serré sur la question de la langue étrangère initiale, la CDIP a renoncé à adopter ses recommandations de manière définitive. Durant les mois qui viennent, elle engagera la discussion avec la Confédération et les partenaires sociaux et mettra le projet de recommandations en consultation nationale.

La CDIP a adopté la procédure suivante:

- le texte des recommandations sera adopté en tant que base pour une consultation nationale;
- dans le cadre de cette procédure de consultation, la CDIP engagera la discussion avec les organes de la Confédération. La procédure de consultation comprendra aussi la consultation des organisations d'enseignantes et enseignants.
- dans le cadre de cette consultation, il conviendra pour la CDIP de présenter le contenu des recommandations et de discuter les questions encore ouvertes.
- jusqu'à la fin de la procédure de consultation, les cantons sont priés, de n'entreprendre des mesures de mise en œuvre éventuelles que sous la forme d'expérimentations.
- l'adoption formelle des recommandations dans le sens du concordat doit intervenir d'ici l'été 2001.

La Suisse, ses langues et ses cantons

Elle est assommante, la carte des cantons favorables à l'enseignement précoce de l'anglais. Elle montre un bloc massif regroupant la quasi totalité des cantons soumis à l'influence économique de la métropole zurichoise. Il saute aux yeux que cette influence a généré une solidarité efficace, et qui ne se limite pas à la seule défense des intérêts économiques d'une région. Elle investit les domaines de la politique, de la culture, de la formation. Elle se manifeste avec une sorte de verve juvénile, nettement plus vigoureuse que la traditionnelle solidarité confédérale.

Au-delà de la question pédagogique, dont on peut débattre à perte de vue et de latin, l'enjeu politique de la «langue initiale» est crucial pour la Suisse. Il met en cause l'intérêt que les confédérés ont pour la diversité culturelle de leur pays. En l'occurrence, on découvre que l'intérêt de Zurich et de sa banlieue pour la culture et l'identité des cantons romands ne pèse pas lourd. Cette découverte ne saurait surprendre les Romands, qui assument tant bien que mal leur infirmité à l'égard de la culture et plus particulièrement de la langue indigène d'Outre-Sarine. Cependant, même si nous sommes bien placés pour comprendre le défaut de motivation des petits Suisses-allemands à la leçon de français, nous ne pouvons pas l'accepter. C'est notre destin de minoritaires: la Confédération pourrait probablement survivre sans la Suisse romande, alors que l'autonomie des cantons romands, leur identité et leur prospérité dépendent de leur rattachement à la Confédération.

Pour être à la hauteur, nous autres Romands devrions réussir à montrer aux Alémaniques au moins deux choses. D'abord, que nous nous intéressons à eux, à leur culture, et pas seulement à leurs sous; et là, il vaudrait la peine de vérifier si l'apprentissage précoce du suisse-allemand, unique langue vivante de nos confédérés, ne serait pas plus motivant que celui du Hochdeutsch. Ensuite, que nous sommes capables d'unir nos forces quand les circonstances l'exigent; et là, il serait suicidaire de faire capoter la coopération universitaire valdo-genoise, même dans le noble but d'épargner aux futurs pharmaciens vaudois la peine d'aller se former au bout du lac.

Laurent Rebeaud



Le Groupe Impact dans sa nouvelle composition.

De gauche à droite, devant: Véronique Pedrazzini, médiatrice, Andréas Perret médiateur, Nicole Golay, responsable du Groupe.

Derrière: Marc Rosset, médiateur, Jacqueline Corbaz, secrétaire-réceptionniste et Francine Viret Bernal, médiatrice.



Les bases légales

L'arrêté du 23 juin 1999

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté sur la lutte contre le harcèlement qui fixe notamment les principes suivants.

Le Conseil d'Etat «crée un groupe de lutte contre le harcèlement (...). Il prévoit une procédure simple, rapide et gratuite.» (art.1)

«Le harcèlement psychologique est un enchaînement de propos ou d'agissements hostiles qui altèrent le climat de travail et se traduisent, notamment, par des comportements, des paroles, des actes, des gestes, des écrits unilatéraux, répétés fréquemment pendant une certaine période, et par lesquels une ou plusieurs personnes cherchent à nuire ou portent atteinte à la personnalité, à la dignité ou à l'intégrité psychique ou physique d'une personne ou mettent en péril son emploi.

On entend par harcèlement sexuel tout comportement importun de caractère sexuel, ou tout autre comportement fondé sur l'appartenance sexuelle, qui porte atteinte à la dignité de la personne sur son lieu de travail, en particulier le fait de tenir des propos embarrassants par leur caractère sexiste ou grossier, d'exhiber du matériel érotique ou pornographique, d'imposer des contacts physiques non souhaités, de proférer des menaces, de promettre des avantages, d'imposer des contraintes ou d'exercer des pressions de toute nature sur une personne en vue d'obtenir d'elle des faveurs de nature sexuelle.» (art.2)

Directive provisoire de janvier 2000

Le Conseil d'Etat a décidé le 31 janvier 2000 que la directive interne du DFJ concernant l'application de l'arrêté tiendra lieu de ligne directrice provisoire pour l'ensemble des départements. Cette directive prévoit qu'à la suite d'une investigation, «les dossiers seront gérés par l'état-major de la cheffe du DFJ, ou, si celui-ci est directement concerné, par un Service du Département. Elle donne aussi aux parties en cause le droit de consulter le rapport d'enquête dans son entier pour peu qu'elles s'engagent par écrit à respecter la confidentialité».

Le Groupe Impact, victime de son succès

Après un an d'activité, l'équipe qui reçoit les plaintes de mobbing à l'Etat déménage et se restructure. Une première évaluation fait état d'une surcharge de travail importante.

Nicole Golay, responsable du Groupe Impact depuis sa création en juin 1999, a tiré la sonnette d'alarme cet été: «le traitement des «vieilles affaires» durant les premiers mois, et le nombre croissant de demandes ne nous permettaient plus d'agir rapidement, et de

consacrer du temps à des programmes de prévention. Sans compter que les collaborateurs accumulaient les heures supplémentaires.» Elle a donc sollicité auprès de la Démarche de modernisation une évaluation sur les difficultés de fonctionnement du Groupe, et obtenu du Conseil d'Etat une

stabilisation des postes de travail, ainsi que de nouveaux locaux indépendants du Service du personnel.

Les cas de mobbing

Sur les cent septante dossiers ouverts depuis un an, le harcèlement psychologique domine nettement. 35 à 40% des plaintes concer-

Du premier contact téléphonique à la décision administrative

Le contact téléphonique

La personne plaignante expose son problème et reçoit, si sa situation relève du Groupe Impact (GI), un premier rendez-vous.

L'entretien avec le-la plaignant-e

Deux médiateurs du GI écoutent la personne et font avec elle une première évaluation de la situation de harcèlement. Celle-ci décide de poursuivre la démarche ou de déposer sa plainte sans y donner suite.

L'entretien avec les personnes mises en causes

Avec l'accord de la personne plaignante, les médiateurs entendent la ou les personnes mises en cause, en toute confidentialité. Il est décidé de classer le dossier avec information aux deux parties ou d'engager un processus de médiation.

ment des hommes, tous les départements sont touchés, et aussi bien la lingère en milieu hospitalier que l'adjoint de service peuvent se retrouver mobbés.

La pratique du Groupe Impact confirme les résultats de l'étude sur les conditions de travail à l'Etat (voir *La Gazette* N° 38 du 3 mai 1999): le harcèlement psychologique s'exerce le plus fréquemment dans des rapports hiérarchiques, mais aussi entre employés de même niveau.

Mais les situations les plus difficiles à gérer sont en fait celles qui concernent des cadres intermédiaires, pas assez soutenus par leur hiérarchie pour faire passer un changement, et devant faire face à une équipe résistante.

«Il faut éviter de laisser agir la logique du bouc émissaire, précise Nicole Golay. Qu'une équipe ou un groupe de personnes puissent petit à petit démolir quelqu'un. Pour freiner ce processus, deux facteurs sont importants: l'intervention rapide de la hiérarchie et une action, si possible préventive, des médiateurs auprès des équipes de travail. Dans cette optique, il est très important pour nous de pouvoir expliquer notre travail aux chefs de service et de toucher l'ensemble des collaborateurs par des cours de sensibilisation. Ce qui va être fait dans le cadre du CEP.»

Les plaintes

Le premier contact téléphonique permet déjà d'évaluer si la situation présentée est du ressort du Groupe, son intervention étant limitée, rappelons-le, aux collaborateurs de l'administration. Si tel est le cas, la procédure peut suivre différentes étapes (voir encadré ci-dessous).

Une grande partie des plaintes sont sans suite: la personne plaignante a besoin de parler de son problème et d'être écoutée, mais ne désire pas aller plus loin. Elle est rassurée d'avoir déposé sa demande, qui peut toujours être actionnée, ou a peur de poursuivre une démarche dans laquelle elle devra prouver qu'elle est mobbée.

Un cinquième des demandes exigent une médiation, offrant aux deux parties la possibilité d'identifier les problèmes et de trouver un protocole d'accord.

Enfin, une petite minorité des plaintes – moins de 10% – aboutissent sur une investigation, si les faits semblent graves (la gravité étant mesurée au type d'agissement abusif, à sa fréquence, sa durée, et la menace qu'il représente sur l'emploi et/ou la santé de la personne). A ce stade, le chef de service est averti. Les médiateurs commentent un travail délicat: établir des faits à partir de deux versions forcément diffé-

Le Groupe Impact
a une nouvelle adresse:

Rue Caroline 2,
1014 Lausanne.
Tél. 021/316 59 99

rentes; convoquer les parties et des témoins à plusieurs reprises; enfin, rédiger un rapport devant servir de base de décision au chef de département. Les deux parties en cause ont alors le droit de consulter le rapport d'enquête, en s'engageant par écrit à respecter la confidentialité. Les membres du Groupe Impact peuvent être entendus comme témoins et sont informés des mesures prises par le Département.

«L'arbitrage du conflit est du ressort du département. Notre rôle consiste à éclaircir le plus objectivement possible une situation interpersonnelle ou qui s'inscrit dans un contexte plus large, précise Nicole Golay. La présence de deux médiateurs lors de tous les entretiens est indispensable. Mais aussi un travail de supervision pour chaque cas traité.»

Si le premier bilan semble positif, l'ouvrage reste sur le métier: réexaminer la procédure dans le cadre du nouveau statut et pérenniser ce projet de réallocation à fin 2002.

Dominique Guindani

Du côté du droit

Thème aujourd'hui fortement médiatisé, le harcèlement psychologique (ou mobbing) n'est pourtant pas un phénomène nouveau. Ce qui l'est en revanche, ce sont les structures mises en place en Suisse pour protéger les travailleurs. Grâce à ces dernières, les cas de dénonciation se multiplient. La presse, forte de son devoir d'information, se fait l'écho du phénomène dont le grand public prend peu à peu la mesure.

Contrairement au harcèlement sexuel qui, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes, est une infraction punissable, le mobbing n'est pas considéré comme tel. Pourtant, les lois suisses mettent à disposition des employés comme des employeurs des moyens de défense contre le harcèlement psychologique au travail. Encore faut-il en connaître les nombreuses interprétations! Code des obligations, Code civil et Code pénal, Lois sur le travail et sur l'égalité n'ont plus de secret pour Gabriella Wennubst qui les a analysés sous l'angle du mobbing.

Références juridiques

Du Code des obligations (CO), on citera l'article 328, qui oblige l'employeur à protéger la personnalité du travailleur, ou encore l'article 101, qui rend l'employeur responsable des dommages causés par ses employés à des collègues. Du Code civil, on peut mentionner l'article 28, qui permet à toute personne victime d'une atteinte à sa personnalité d'agir en justice. Du Code pénal, on retiendra l'article 181, qui punit celui ou celle qui contraint quelqu'un ou l'entrave dans sa liberté d'action. L'objectif inavoué du mobbing est le licenciement de la victime. Pourtant, selon G. Wennubst, la réponse définitive à ce processus de destruction est l'exclusion professionnelle - non de la victime - mais bien de l'agresseur.

Dans cette perspective, l'auteure s'interroge sur la nécessité d'édicter une norme érigeant le harcèlement psychologique en infraction punissable et propose une réponse nuancée.

Pas toujours d'un accès facile, cette étude nous fait néanmoins réfléchir sur nos relations au travail et à nos collègues, sur notre mode de communication en général: «Chacun de nous peut être victime de mobbing. C'est ça, peut-être, le constat le plus inquiétant que nous livre l'analyse du mobbing. Le mobbing ne peut ainsi qu'amener chacun à se poser des questions sur soi.»

Corinne Giroud Caspar, membre du Comité de lecture de La Gazette

Mobbing. Le harcèlement psychologique analysé sur le lieu de travail, Gabriella Wennubst, Editions Réalités sociales, 1999 (242 p.)

Proactive: les différentes étapes de la procédure

La tentative de médiation

Si les deux parties sont consentantes, et que les conditions psychologiques et professionnelles le permettent, le GI entame une médiation. Qui doit permettre à chacun d'identifier clairement le problème et d'arriver à un protocole d'accord.

L'investigation

Si les faits s'avèrent graves ou que la situation professionnelle est bloquée, le GI peut mener une investigation dans le but d'établir les faits. Le chef de service concerné est averti. Les deux parties sont réentendues séparément, ainsi que des témoins.

Le rapport au département

Le rapport d'investigation est remis au chef de département, qui devra décider de la suite à donner (mesures de réhabilitation, dédommagement, sanctions, etc.). Le cas échéant, les parties peuvent recourir au Conseil d'Etat, puis au Tribunal fédéral.

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 27 novembre 2000

DEC

Laborantin-e médical-e auprès du Service vétérinaire 100%

Mission: établir des diagnostics médicaux vétérinaires. Travail varié au sein d'une petite équipe.

Profil: diplôme de laborantin(e) médical(e) ou titre jugé équivalent. Connaissances pratiques en bactériologie, en sérologie et en biologie moléculaire. Des connaissances en parasitologie seraient appréciées. Ne pas être réfractaire au travail sur cadavres d'animaux et matériel anatomopathologique. Expérience requise d'au moins 3 ans (cl. 14-16).

Renseignements: Dr P. Boujon, tél. 021/316 39 00.

Adresse: réf. 2401, Service vétérinaire, Poste LABMED, Dr P. Boujon, Rue César-Roux 37, 1014 Lausanne.

DINF

Chauffeur/euse des routes nationales au Centre d'entretien du Service des routes à Bursins 100%

Mission: conduire des poids lourds et engins spéciaux dans le cadre de l'entretien des routes et autoroutes. Effectuer des travaux d'entretien (zones vertes, balayage et nettoyage d'ouvrages, curage de canalisations, service hivernal, etc.). Poser des signalisations. Etre intégrée au service hivernal et à un système de piquets et horaires irréguliers (cl. 9-11).

Profil: âgé-e de 20 ans au moins, permis de conduire pour poids lourds et remorque.

Remarque: être domicilié-e dans un rayon de 12km au maximum, à une altitude maximale de 600 m et à 15 minutes au maximum du Centre d'entretien de Bursins.

Renseignements: M. Jean-Pierre Boutellier, tél. 021/824 14 71.

Adresse: réf. 2403, Service des routes, Centre d'entretien des routes nationales, M. J.-P. Boutellier, 1183 Bursins.

DFIN

Auditeur/trice informatique (inspecteur/trice des finances A) auprès du Contrôle cantonal des finances 100%

Mission: mener à bien des mandats d'audit des systèmes d'information, de la fonction informatique et des projets d'application. Participer à la supervision de la revue de sécurité, de l'acquisition et de l'analyse des données (cl. 25-28).

Profil: formation supérieure (HEC avec postgrade, ingénieur EPF) avec expérience d'auditeur confirmé ou niveau de chef de projet ou de développement, complétée par de bonnes connaissances dans les finances et la comptabilité.

Renseignements: M. P. Ethenoz, tél. 021/316 19 70.

Adresse: réf. 2413, Contrôle cantonal des finances, M. P. Ethenoz, Ch. du Trabandan 28, 1014 Lausanne.

Inspecteur/trice des finances A, B ou C auprès du Contrôle cantonal des finances 100%

Mission: sous la direction des chefs de mandat, vous procédez aux opéra-

tions de contrôle en vous assurant de la juste application des principes de gestion financière et des règles légales et comptables. Vous collaborez à l'exécution de mandats d'expertise.

Profil: licence en sciences économiques, diplôme fédéral de comptable contrôleur de gestion, brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire, diplôme ESCEA ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 5 ans dans le domaine de l'audit interne ou externe.

Renseignements: M. P. Ethenoz, tél. 021/316 19 70.

Adresse: réf. 2412, Contrôle cantonal des finances, M. P. Ethenoz, Ch. du Trabandan 28, 1014 Lausanne.

Premier/ère contrôleur/euse d'impôts A auprès de la Section «Personnes physiques» de l'Administration cantonale des impôts 100%

Mission: traiter les problèmes de délimitation de domicile fiscal et les procédures de soustractions spontanées. Effectuer les propositions de règlement des réclamations en deuxième instance concernant des dossiers de personnes physiques et préparer les décisions de réclamation simplifiées avec l'appui de la section juridique. Assister les commissions d'impôts dans le traitement des dossiers. Collaborer avec les autres sections de l'Administration cantonale des impôts concernant la taxation des personnes physiques. Collaborer à l'élaboration des directives à l'intention des commissions d'impôts et des formules fiscales. Gérer ad personam des dossiers attribués par le responsable de la section.

Profil: pratique professionnelle de 3 ans en règle générale soit en qualité de contrôleur/euse d'impôt A, soit en qualité de premier/ère contrôleur/euse d'impôt B. Aptitude à travailler de manière indépendante à l'intérieur du team.

Renseignements: M. Pierre Dériaz, tél. 021/316 21 09.

Adresse: réf. 2417, Administration cantonale des impôts, Mme. B. Panchaud, Av. Jomini 8, 1014 Lausanne.

Premier/ère contrôleur/euse d'impôts A auprès de la Section «Personnes morales» de l'Administration cantonale des impôts 100%

Mission: traiter les problèmes de délimitation de domicile fiscal et les procédures de soustractions spontanées. Effectuer les propositions de règlement des réclamations en deuxième instance concernant des dossiers de personnes morales et préparer les décisions de réclamation simplifiées avec l'appui de la section juridique. Assister les commissions d'impôts dans le traitement des dossiers. Collaborer avec les autres sections de l'Administration cantonale des impôts concernant la taxation des personnes morales. Collaborer à l'élaboration des directives à l'intention des commissions d'impôts et des formules fiscales. Gérer ad personam des dossiers attribués par le responsable de la section.

Profil: pratique professionnelle de 3 ans en règle générale soit en qualité de contrôleur/euse d'impôt A, soit en qualité de premier/ère contrôleur/euse d'impôt B. Aptitude à travailler de manière indépendante à l'intérieur du team.

Renseignements: M. Pierre Dériaz, tél. 021/316 21 09.

Adresse: réf.: 2416, Administration cantonale des impôts, Mme. B. Panchaud, Av. Jomini 8, 1014 Lausanne.

DSAS

Chef-fe de projet informatique B auprès de l'Unité informatique départementale 100%

Mission: assurer les activités de gestion de projet dans le cadre des développements et du déploiement des applications du progiciel comptable: évaluations fonctionnelles; coordination, gestion des séances, assistance à

maîtrise d'ouvrage; assurer le lien avec l'équipe de maintenance; suivre les différentes phases d'analyse, coordonner la phase de mise en exploitation des applications (cl. 26-28).

Profil: titre universitaire, diplôme ETS, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent. Plusieurs années d'expérience dans la coordination et la gestion de projet (analyse des besoins utilisateurs; organisation, gestion de projet; coordination et suivi des activités de ses projets; informatique de gestion). Expérience dans l'installation de progiciels et connaissances des domaines financiers ou comptables.

Renseignements: M. Philippe Coste, tél. 021/316 50 45.

Adresse: réf. 2398, Unité informatique du DSAS, M. Ph. Coste, Bâtiment administratif de la Pontaise, 1014 Lausanne.

Micro-informaticien-ne auprès de l'Unité informatique départementale 100%

Mission: s'assurer du traitement des demandes reçues au Help Desk (assurer le traitement des demandes d'intervention, rechercher les solutions; gérer l'historique des pannes; veiller à la qualité des réponses apportées et à la résolution des problèmes) dans un environnement constitué d'un progiciel sur base de données Oracle, d'outils micro-informatiques et d'applications dans le domaine social (cl. 15-18).

Profil: CFC, titre jugé équivalent ou formation jugée utile à la fonction et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale, dont 2 au moins dans le domaine informatique (activités de support et d'assistance clients). Maîtrise des outils bureautiques et micro-informatiques.

Renseignements: M. Philippe Coste, tél. 021/316 50 45.

Adresse: réf. 2397, Unité informatique du DSAS, M. Ph. Coste, Bâtiment administratif de la Pontaise, 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration au Service de la santé publique 50%

Mission: collaborer de manière autonome au sein d'une petite équipe dynamique dont le champ d'activité couvre en particulier le domaine des restructurations (hôpitaux et EMS): réponse aux communications téléphoniques, rédaction de courriers, distribution de documents, préparation de dossiers, organisation et suivi de séances, prise de procès-verbaux, classement (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou CFC d'employé-e de bureau et quelques années de pratique professionnelle. Maîtrise des outils informatiques de base (Word, Excel, Filemaker), sens des responsabilités, maîtrise du stress et capacité à travailler avec plusieurs personnes et à s'organiser en conséquence.

Renseignements: M. Gilles Caspari, tél. 021/316 42 47.

Adresse: réf. 2429, Service de la santé publique, M. G. Caspari, Rue Cité Devant 11, 1014 Lausanne.

OJV

Greffier/ère-substitut-e au sein du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois à Vevey 40%

Mission: travaille en étroite collaboration avec le président; rédige des projets de décisions judiciaires sur la base du dossier et des notes recueillies en audience ou en délibération (cl. 21-25).

Profil: licence en droit; intérêt pour le domaine civil, goût pour la rédaction de décisions judiciaires.

Renseignements: Monsieur le Premier président, tél. 021/923 12 50.

Adresse: réf. 2427, Monsieur le Premier président du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois, Cour au Chantre, R. du Simplon 22, 1800 Vevey.

Spécialiste d'opérations A, B, C ou employé-e d'administration auprès de l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Lavaux 100%

Mission: travaux administratifs sur base de la loi sur la poursuite et la faillite. Contact avec le public, missions spéciales à l'extérieur.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent. Connaissances informatiques souhaitées. L'attestation de perfectionnement et une expérience d'environ 3 ans offrent l'accès à la fonction de spécialiste d'opérations. Le nombre d'années d'expérience au sein d'un OP en qualité de spécialiste d'opérations détermine le niveau de fonction (C, B ou A).

Remarque: le-la titulaire sera appelé-e à utiliser son véhicule privé pour les besoins du service.

Renseignements: M. Jean-Pierre Allaz, tél. 021/799 90 01.

Adresse: réf. 2418, Monsieur le Préposé aux poursuites et faillites de l'arrondissement de Lavaux, Ch. de Versailles 6, 1096 Cully.

Secrétaire ou employé-e d'administration au sein de l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement du Nord Vaudois 100%

Mission: organisation et gestion de la chancellerie de l'office; tenue de la comptabilité; gestion des archives; centrale téléphonique; accueil et renseignements au public (cl. 15-18 ou 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique professionnelle environ. Effectue tous les travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Capacité d'adaptation, goût pour le travail varié, facilité de contact. Maîtrise du français et d'un traitement de texte, aisance en dactylographie, bonnes notions de comptabilité.

Renseignements: M. Jean-Claude Gavillet, tél. 024/425 35 85.

Adresse: réf. 2428, Monsieur le Premier juge d'instruction du Nord vaudois, R. du Valentin 18, 1400 Yverdon-les-Bains.

Employé-e d'administration au sein de l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Nyon 100%

Mission: gérer les dossiers immobiliers de l'Office et collaborer au sein d'un secteur d'exécution forcée (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique environ. Maîtrise de l'orthographe. Sens de l'initiative.

Renseignements: M. F. Leresche, tél. 022/361 47 57.

Adresse: réf. 2422, Monsieur le Préposé aux poursuites et aux faillites de l'arrondissement de Nyon, Av. Reverdil 2 - 1260 Nyon.

Employé-e d'administration au sein de l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement de Lausanne 100%

Mission: travail au sein d'un greffe d'un juge d'instruction, tenue des dossiers, correspondance, dactylographie des décisions judiciaires, relations téléphoniques avec les différents intervenants (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique professionnelle. Excellentes connaissances du français, aisance en dactylographie, maîtrise du traitement de texte.

Renseignements: M. Morel, tél. 021/315 19 11.

Adresse: réf. 2420, Monsieur le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de Lausanne, Ch. de Couvaloup 6 - 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration au sein de l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement de l'Est vaudois 100%

Mission: assurer le secrétariat d'un des 4 greffes composés de 3 personnes chacun et collaborer à la gestion des dossiers (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique environ. Pratique de l'informatique, sens des responsabilités, précision, ouverture d'esprit.

Renseignements: M. P. Veillon, tél. 021/923 13 50.

Adresse: réf. 2419, Monsieur le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de l'Est vaudois, Quai Maria-Belgia 18, 1800 Vevey.

Employé-e d'administration au sein de l'Office des poursuites et faillites de Nyon 100%

Mission: secrétariat d'un secteur d'exécution forcée, traitement des dossiers et saisies de salaire (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique environ. Maîtrise de l'orthographe. Esprit d'initiative.

Renseignements: M. F. Leresche, tél. 022/361 47 57.

Adresse: réf. 2400, Monsieur le Préposé aux poursuites et aux faillites de l'arrondissement de Nyon, Av. Reverdil 2, 1260 Nyon.

DFJ

Adjoint-e pédagogique au Service de la formation professionnelle 80%

Mission: responsable cantonal-e des branches spécifiques au poste, vous représentez le Service dans les commissions, assurez le contact avec les associations professionnelles et les écoles. Vous collaborez aux projets pédagogiques et notamment au développement de la maturité professionnelle (cl. 29-31).

Profil: diplôme fédéral de maître professionnel pour l'enseignement des branches techniques ou générales et pratique professionnelle de 12 ans au moins dont 6 ans en qualité d'enseignant-e. Titre universitaire en sciences et formation pédagogique reconnue. Connaissance des milieux professionnels, conduite de groupes de travail, maîtrise de l'informatique.

Renseignements: M. Alain Garnier, tél. 021/316 63 20.

Adresse: réf. 2414, Service de la formation professionnelle, M. J.-P. Rochat, Rue St-Martin 24, 1014 Lausanne.

Juriste au Secrétariat général du Département de la formation et de la jeunesse 100%

Mission: l'activité sera répartie entre la gestion des dossiers juridiques du département d'une part (législation, recours et avis), et l'appui à la hiérarchie dans la gestion et la médiation des cas de harcèlement d'autre part (cl. 24-28).

Profil: licence en droit, thèse de licence ou pratique professionnelle de 3 ans en règle générale dès l'obtention de la licence. Expérience professionnelle en droit constitutionnel, public et administratif. Expérience de rédaction de textes législatifs, publics et administratifs. Maîtrise de l'allemand.

Renseignements: M. Antoine Santschy, tél. 021/316 30 12

Adresse: réf. 2430, Département de la formation et de la jeunesse, Secrétariat général, M. F. Loi-Zedda, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne.

Secrétaire au Décanat de la Faculté de médecine 100%

Mission: seconder la Secrétaire générale de la Faculté de médecine dans la préparation, l'exécution et la supervision des tâches administratives du Décanat, notamment pour tout ce qui concerne les travaux des commissions permanentes de la Faculté: planification et coordination des travaux des différentes commissions; organisation des séances, procès-verbaux, suivi de décisions, rapports finaux; correspondance; suivi budgétaire et comptable des travaux des commissions; communication, collecte et transmission d'informations sur les travaux des commissions (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle.

Capacité à effectuer tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Maîtrise des principaux instruments de bureautique, notions de comptabilité et rédaction aisée. Esprit de synthèse, aisance dans les contacts et sens du service.

Souhaité: expérience de la gestion de projet (planification, coordination), connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand et intérêt pour le monde de l'enseignement et de la recherche.

Renseignements: Mme Véronique Jost Gara, tél. 021/692 51 21.

Adresse: réf. 2423, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA - 1015 Lausanne.

Secrétaire au sein de l'Institut de biologie animale (Faculté des Sciences) 100%

Mission: gestion du secrétariat d'un institut de 50 personnes; correspondance, rapports, textes de publications en français et en anglais; suivi de la comptabilité (ordres de paiement, suivi des budgets); gestion administrative du personnel (permis de séjour, logement, gestion des absences et des vacances, engagement des assistant-e-s); gestion de la bibliothèque; réception, téléphone, renseignements aux étudiant-e-s, inscriptions aux travaux pratiques; gestion des photocopieuses et de l'économat; organisation de séminaires et de congrès (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique professionnelle; très bonnes connaissances d'anglais (orales et écrites) et bonnes connaissances d'allemand. Aisance en informatique (Word, Excel, bases de données); connaissances en comptabilité; sens de l'organisation, autonomie, esprit d'initiative, bonnes qualités relationnelles, discrétion.

Renseignements: Mme Béatrice Desvergne, tél. 021/692 41 40.

Adresse: réf. 2424, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA - 1015 Lausanne.

Employé-e principal-e d'administration au sein du Service des affaires socioculturelles (Rectorat de l'UNIL) 60%

Mission: gestion administrative et promotionnelle du secteur culturel de l'Université (Grange de Dorigny); organisation des spectacles (accueil du public, bar, caisse, montage et démontage des spectacles); organisation et suivi des cours facultatifs et ateliers artistiques pour étudiants; programmation et administration des Midi-spectacles (musique, danse, théâtre); administration des spectacles (secrétariat, contrats, publicité, sponsors) et suivi comptable; suivi des associations culturelles universitaires; organisation de tournées de troupes de théâtre universitaires; prospection de spectacles (cl. 14-16).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique professionnelle. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Expérience de quelques années dans le milieu culturel romand (théâtre, musique, expositions); autonomie, esprit d'initiative; connaissances en comptabilité; bonnes connaissances informatiques (Word, Excel); flexibilité; sens de l'accueil.

Souhaité: connaissances d'anglais.

Renseignements: Mme Gilberte Isler, tél. 021/692 21 14.

Adresse: réf. 2426, Bureau de gestion du personnel de l'Université - BRA, 1015 Lausanne.

Employé-e d'administration à l'Institut d'études politiques et internationales de la Faculté des sciences sociales et politiques 30%

Mission: assurer le secrétariat de l'Institut en collaboration (alternance) avec une autre secrétaire à 70%: correspondance, courrier, classement; réception, téléphone, renseignements; économat, gestion et contrôle du matériel (photocopieuse, imprimante, scanner, etc.); organisation de colloques et de conférences; préparation et mise en page de documents divers pour l'enseignement (plans de cours, bibliographies, etc.) et pour la recherche (articles, communications scientifiques); gestion des publications en sciences politiques (collection de l'institut); préparation des examens (dactylographie des sujets, inscriptions, salles). Cl. 10-12.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique environ. Bonnes connaissances d'anglais (téléphone, réception, courrier électronique), maîtrise des outils bureautique (Word, Excel, bases de données, etc.). Sens de l'organisation, autonomie, bonnes qualités relationnelles (écoute, travail en équipe), discrétion, expression orale et écrite.

Souhaité: Connaissances d'allemand.

Renseignements: Mme Juana Béguin, tél. 021/692 31 40.

Adresse: réf. 2425, Bureau de gestion du personnel de l'Université - BRA - 1015 Lausanne.

Employé-e d'administration au sein du Service de la formation professionnelle 100%

Mission: gestion du secrétariat du chef de secteur; suivi des dossiers des apprenti-e-s; correspondance avec les écoles professionnelles; travail sur un support informatique de gestion des dossiers (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique environ. Bonnes connaissances en français et en informatique (traitement de texte, tableur, gestion de données). Aptitude à prendre des procès-verbaux, autonomie.

Renseignements: Mme Rosine Feller, tél. 021/316 63 34.

Adresse: réf. 2415, Service de la formation professionnelle, secteur RH, Mme Rosine Feller, R. St-Martin 24, 1014 Lausanne.

Employé-e d'exploitation au sein de l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud à Yverdon 100%

Mission: entretien des surfaces intérieures et extérieures situées sur le site de l'Ecole à Yverdon (cl. 4-6).

Profil: être âgé-e de 20 ans au moins; nationalité suisse ou permis C; permis de conduire.

Renseignements: Direction de l'EIVD, tél. 024/423 21 11.

Adresse: réf. 2395, Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud, Direction de l'EIVD, Rte de Cheseaux 1, 1400 Yverdon-les-Bains.

DIRE

Secrétaire au sein du Service des affaires culturelles

100%

Mission: assumer le secrétariat du chef de service au sein d'une petite équipe: dactylographie et tri du courrier, contacts téléphoniques, gestion et archivage des dossiers; préparation de dossiers en vue de séances; prises de notes; rédaction de correspondance (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans environ. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Capacité à s'impliquer dans les dossiers et à travailler de manière indépendante. Esprit d'initiative, bonne culture générale, intérêt pour la vie culturelle vaudoise, aisance dans les contacts. Maîtrise des outils informatiques.

Renseignements: Mme Brigitte Waridel, tél. 021/316 33 00.

Adresse: réf. 2411, Service des affaires culturelles, Mme Brigitte Waridel, R. de la Barre 8 – 1014 Lausanne.

DSE

Responsable RH et organisation (adjoint-e B) au Secrétariat général

100%

Mission: rattaché-e directement au Secrétaire général du département, vous préparez la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le personnel et y participez; collaborez à la mise en œuvre de la direction par objectifs et des entretiens d'appréciation pour les cadres du département et pour le Secrétariat général; conseillez la hiérarchie et la formez à la conduite des entretiens d'appréciation; appuyez la hiérarchie dans les processus de recrutement, de transfert de personnes, de dissolution des rapports de travail, ainsi que dans l'établissement des plans de relève; soutenez les chef-fes de service dans l'examen de la structure de leurs entités et la mise à jour de leur décision d'organisation; analysez les besoins de formation et conseillez les responsables dans l'élaboration des plans individuels ou collectifs de formation, et mettez en œuvre la structure départementale de suivi des apprenti-es. Vous faites également partie de l'état-major Départemental et soutenez le Chef du Département dans votre domaine de compétences (cl. 27-30).

Profil: de formation universitaire ou titulaire du Brevet fédéral de spécialiste en gestion du personnel, vous avez une pratique professionnelle de plus de 5 ans dont 3 au moins dans une fonction RH. Vous avez de solides connaissances en droit du travail, assurances sociales, communication, négociation, organisation du travail. On dit de vous que vous avez l'esprit d'équipe et d'entreprise, et un grand sens de l'écoute.

Renseignements: M. Marc Rosset, tél. 021/316 45 08.

Adresse: réf 2396, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. B. Franco, Rue Caroline 4, 1014 Lausanne.

Adjoint-e C (analyste-comptable) au sein de la Police cantonale

100%

Mission: recherche et mise en évidence de pratiques financières douteuses touchant particulièrement à la provenance et à la circulation des capitaux, aux justificatifs, au non-respect de règles commerciales et bancaires; orientation des enquêteurs sur les recherches complémentaires; participation à la préparation des opérations (cl. 24-28).

Profil: titre universitaire avec quelques années de pratique après l'obtention du titre. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, discrétion.

Avantages/particularités: restaurant d'entreprise et facilités de parking; véhicule recommandé (absence de transport public à proximité).

Renseignements: M. D. Delaplace, tél. 021/644 86 70.

Adresse: réf. 2404, Police cantonale, Ressources Humaines, M. F. Dupuis, Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne.

Spécialiste de données B auprès de la Police cantonale

100%

Mission: réaliser l'exécution des requêtes d'extraction de données et la mise en forme des résultats. Participer à la mise au point de nouvelles requêtes répondant aux besoins des utilisateurs, ainsi qu'à la maintenance

des applications sous Powerbuilder. Conseiller les utilisateurs et proposer des améliorations. Coordonner la maintenance des applications entre utilisateurs et développeurs (cl. 23-26).

Profil: titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste programmeur ou d'informaticien de gestion, technicien ET en informatique ou titre jugé équivalent. Très bonnes connaissances de l'environnement Windows et Office (Word/Excel). Expérience dans le domaine des bases de données relationnelles (SQL) ainsi que du soutien aux utilisateurs et de la maintenance d'outils de consultation de bases de données à l'aide d'outils standards marché (Access, infoMaker, Powerbuilder, VisualBasic, Delphi, SQL, ou autres). Intérêt pour le domaine particulier à la police. Sens de la discrétion et pas d'inscription au casier judiciaire.

Remarques: bâtiment situé à l'extérieur de l'agglomération lausannoise avec restaurant d'entreprise et facilités de parking. Véhicule recommandé (absence de transport public à proximité).

Renseignements: M. Pierre Gilliéron, tél. 021/644 80 23.

Adresse: réf. 2399, Police cantonale, M. F. Dupuis, Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration auprès de la Police cantonale

50%

Mission: assure la correspondance, la prise de procès-verbaux, la saisie informatique, le classement et divers travaux administratifs (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce, CFC d'employé-e de bureau (formation de 2 ans) ou titre jugé équivalent et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Esprit d'équipe, sens de la discrétion, maîtrise du français (excellente orthographe, rédaction aisée) et des outils informatiques (Word office, Excel). Pas d'inscription au casier judiciaire.

Remarques: bâtiment situé à l'extérieur de l'agglomération lausannoise avec restaurant d'entreprise et facilités de parking. Véhicule recommandé (absence de transport public à proximité).

Renseignements: Unité Ressources humaines de la police cantonale, tél. 021/611 82 19.

Adresse: réf. 2402, Police cantonale, M. F. Dupuis, Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration auprès du Service des forêts, de la faune et de la nature (secteur comptabilité)

70%

Mission: assurer, sous la direction du responsable hiérarchique, les opérations de paiements et de facturation du service; effectuer sur ordre et instructions toute récapitulation, recherche, contrôle exigé pour la marche du service; suivi de l'exécution des paiements jusqu'à leur confirmation; classement et archivage des documents; gestion du fichier «tiers créanciers» (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique environ. Intérêt marqué pour les problèmes comptables, maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Lotus Notes); si possible connaissance du système comptable Procofiev.

Renseignements: M. Raymond Bourgoz, tél. 021/316 61 66.

Adresse: réf. 2505, Service des forêts, de la faune et de la nature, M. G. Herbez, Ch. de la Vulliette 4, Chalet-à-Gobet, 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration auprès du Service des forêts, de la faune et de la nature

30%

Mission: exécution de travaux de bureau; gestion des stocks et fournitures; classement (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau avec 5 ans de pratique environ. Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Lotus Notes).

Remarque: le taux d'activité est susceptible d'être porté à 80% durant le courant de 2001.

Renseignements: Mme Yolande Zimmermann, tél. 021/316 61 43.

Adresse: réf. 2374, Service des forêts, de la faune et de la nature, Mme Y. Zimmermann, Ch. de la Vulliette 4, Chalet-à-Gobet, 1014 Lausanne.

Employé-e d'administration ou de bureau qualifié-e au Centre de l'Est vaudois du Service des automobiles et de la navigation à Aigle

80%

Mission: vous assurez le service à notre clientèle au guichet, par téléphone et télécopie et traitez les demandes d'immatriculation des véhicules,



celles relatives aux permis de conduire ainsi que les rendez-vous d'inspection et d'examen. Vous travaillez de façon autonome au sein d'une petite équipe. Une formation de base et continue est assurée.

Profil: CFC d'employé-e de commerce, d'employé-e de bureau ou titre jugé équivalent et quelques années de pratique professionnelle. Aptitude à la communication et expérience du contact avec la clientèle. Expérience du travail au sein d'une équipe et de la saisie de données (logiciel d'application). Autonomie, bonne résistance au stress.

Renseignements: M. Yvan Cheseaux, tél. 021/466 41 33.

Adresse: réf. 2410, Service des automobiles et de la navigation, M. A. Forestier, Case postale, 1014 Lausanne.

Employé-e de bureau qualifié-e ou spécialisé-e au Service des automobiles et de la navigation (3 postes) 100%

Mission: de manière autonome au sein d'une équipe, vous traitez les demandes d'immatriculation des véhicules et des rendez-vous d'inspection, et assurez le service à notre clientèle au guichet, par téléphone et télécopie.

Profil: CFC d'employé-e de bureau ou titre jugé équivalent, ou formation administrative (diplôme de secrétariat d'une école privée par exemple) et quelques années de pratique professionnelle. CFC de vendeur/se ou d'employé-e de commerce de détail bienvenu. Aptitude à la communication. Expérience du contact avec la clientèle. Résistance au stress, autonomie, expérience du travail en équipe, pratique de la saisie de données (logiciel d'application).

Avantages/particularités: formation de base assurée; à terme, ouverture à la polyvalence dans les différents services souhaitée. Lieu de travail

desservi par les transports publics; restaurant d'entreprise à disposition.

Renseignements: M. Pierre-Alain Dick, tél. 021/316 88 11.

Adresse: réf. 2407-2408-2409, Service des automobiles et de la navigation, M. A. Forestier, Case postale, 1014 Lausanne.

Employé-e de bureau qualifié-e ou spécialisé-e au Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: vous traitez les demandes concernant les permis de conduire et les rendez-vous d'examens théoriques et pratiques de conduite. Vous assurez le service à notre clientèle au guichet, par téléphone et télécopie.

Vous travaillerez de manière autonome au sein d'une équipe. Une formation de base est assurée et, à terme, une ouverture à la polyvalence dans nos différents services est souhaitée.

Profil: CFC d'employé-e de bureau ou titre jugé équivalent, ou formation administrative (diplôme de secrétariat d'une école privée par exemple) et quelques années de pratique professionnelle. Aptitude à la communication et expérience du contact avec la clientèle. Expérience du travail au sein d'une équipe et de la saisie de données (logiciel d'application). Autonomie, bonne résistance au stress.

Remarques: lieu de travail bien desservi par les transports publics et restaurant d'entreprise.

Renseignements: Mme Sandrine Boiteux, tél. 021/316 88 53.

Adresse: réf. 2421, Service des automobiles et de la navigation, M. A. Forestier, Case postale, 1014 Lausanne.

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bureau du recrutement et de la mobilité
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.



Les décisions de la quinzaine

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

L'Etat ne peut pas financer le «pont AVS» des agriculteurs

Le Conseil d'Etat a répondu à une motion du député Jean-Philippe Chapuis qui demandait en 1992 la création et le financement d'un fonds de préretraite ou «pont AVS» en faveur de l'agriculture. Cette proposition a été examinée en parallèle avec l'évolution de la Charte sociale agricole ces dernières années. En 1999, l'accord de la Table ronde sur les finances vaudoises prévoyait le maintien de la subvention annuelle de 1,5 million

de francs tout en renonçant explicitement au financement du «pont AVS». La réponse du Conseil d'Etat à la motion Chapuis entérine ce dernier développement.

Michel Surbeck, Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 45

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Nouvelle péréquation financière entre les Cantons et la Confédération

Le Conseil d'Etat a décidé de signer une déclaration d'intention dans laquelle il se déclare prêt à adhérer aux futures règles visant à renforcer la collaboration intercantonale dans des domaines aussi divers que les universités cantonales, les hautes écoles spécialisées, la médecine de pointe, les transports publics d'agglomération, ou encore les instances culturelles d'importance régionale. Ce faisant, il confirme son soutien à l'un des volets essentiels du projet de Nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons (NPF).

Lionel Eperon, affaires fédérales, Service des affaires extérieures, 021/316 40 03

Nomination du nouveau préfet d'Aigle

Le Conseil d'Etat a désigné le nouveau préfet du district d'Aigle en la personne de M. Michel Tille, député et syndic d'Ormont-Dessous, demeurant à La Comballaz. M. Tille succédera à M. André Bonzon, qui a fait valoir son droit à la retraite. Il entrera en fonctions début janvier 2001.

Claude Ruey, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 021/316 40 00

Michel Tille, 024/491 11 87

DEC

Département de l'économie

Convention collective de travail des garages et des postes de distribution de carburants

Sous réserve de l'approbation fédérale, le Conseil d'Etat a adopté le projet d'arrêté étendant le



champ d'application de la convention collective de travail des garages et des postes de distribution de carburants du canton de Vaud avec effet jusqu'au 31 décembre 2003. Les métiers spécifiques de la carrosserie ne sont pas concernés.

François Czech, Chef de l'Inspection cantonale du travail, 021/316 61 31

Ressortissants des Etats tiers: le Conseil d'Etat désapprouve l'Ordonnance fédérale

La réglementation du statut des ressortissants des Etats tiers (hors Union Européenne) soumise à consultation par la Confédération en vue de l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes ne trouve pas grâce aux yeux du Gouvernement vaudois.

Les deux points essentiels du projet sont contestés, à savoir la centralisation fédérale des compétences d'octroi d'autorisations - lesquelles, selon le Conseil d'Etat, devraient être totalement attribuées aux cantons - ainsi que les contingents annuels accordés à l'ensemble de la Suisse, qui ne répondent pas de manière adéquate aux besoins de l'ensemble des entreprises suisses. Enfin, le Conseil d'Etat, tout en approuvant la suppression du statut de saisonnier, craint que la stricte application du système «binaire» augmente les risques de travail clandestin.

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316 60 10
Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01

L'accession à la propriété privée fait partie intégrante de la politique cantonale du logement

Suite à une interpellation du député François Marthaler jugeant qu'un montant a été subrepticement accordé pour l'accession à la propriété privée grâce à la nouvelle Loi sur la promotion économique, le Conseil d'Etat répond qu'il y a lieu en effet de clarifier la situation.

L'enveloppe cantonale mise à disposition de la Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire doit être intégrée aux instruments gérés par le Service du logement dans le cadre de la politique cantonale du logement, actuellement en révision. Un projet sera dès lors présenté au Grand Conseil.

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/316 63 99



DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Interdiction de circuler deux dimanches par an: le Conseil d'Etat préfère l'incitation

Interdire la circulation deux dimanches par an de 5h à 22h, dont un sur le week-end du Jeûne fédéral: la Commission du Conseil des Etats soumet actuellement cette idée aux cantons, sous forme de consultation.

Si le Conseil d'Etat vaudois peut adhérer au principe, il est en revanche opposé à l'interdiction faite aux automobilistes, préférant l'incitation à

renoncer à conduire deux dimanches par an. Le gouvernement estime que l'automobiliste, bien informé, pourra ainsi opérer un choix librement consenti.

Daniel Berner, délégué à l'environnement, 021/316 75 77

Taxe sur les composés organiques volatils: oui à la modification de l'Ordonnance fédérale

En vigueur depuis le début de l'année, l'Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils doit être légèrement modifiée. Les modifications proposées concernent notamment la réglementation de l'exécution pour les entreprises de transformation de résines synthétiques, les ateliers de trempe et les entreprises produisant du vinaigre de table. Le Conseil d'Etat approuve ces modifications.

Henri Rollier, chef du Service de l'environnement et de l'énergie, 021/316 43 60



DFIN Département des finances

Or de la BNS: «Oui» à la réduction des dettes publiques

Le Conseil fédéral a récemment mis en consultation un rapport sur l'utilisation d'une partie des réserves d'or de la Banque nationale suisse (BNS). Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle qu'il soutient la création de la «Fondation Suisse Solidaire». Pour ce qui est de l'utilisation du produit de la vente des 800 tonnes d'or restantes, le gouvernement opte pour une réduction des dettes de la Confédération et des cantons selon l'actuelle clé de répartition des bénéfices de la BNS. Il propose toutefois qu'une partie des montants soit subsidiairement affectée à l'AVS/AI.

Charles Favre, Chef du Département des finances, 021/316 20 00

Exercice 1999 de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Le 30 octobre 2000, conformément à l'article 123 de la loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), le Conseil d'Etat a donné décharge au Conseil d'administration de la gestion de la CPEV. Il fonde sa décision sur le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, le rapport de vérification de l'organe de contrôle et les observations de l'assemblée des délégués.

William Leresche, Service des finances, 021/316 25 45

2003: passage à l'imposition postnumerando

Dans sa réponse au député Michel Golay, le Conseil d'Etat rappelle que le passage à la taxation annuelle prévu pour 2003 implique que les revenus 2001-2002 ne seront jamais pris comme base de calcul dans la détermination de l'impôt. Ceci ne pose pas de problème particulier pour les revenus et déductions ordinaires dans la mesure où ils ne fluctuent pas ou peu entre les années précédant

et suivant le changement d'imposition. En revanche, il en va différemment pour les revenus et déductions extraordinaires, soit ceux n'ayant pas de caractère périodique.

C'est pour cette raison que la loi fédérale d'harmonisation des impôts directs (LHID) fixe de manière exhaustive les charges extraordinaires déductibles et fournit quelques exemples des revenus extraordinaires imposés. La marge de manœuvre des cantons est ainsi limitée pour régler les modalités de l'introduction de la taxation annuelle. Le Grand Conseil sera saisi de ce dossier l'an prochain pour une entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2003.

Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 73



DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Collaboration universitaire Vaud-Genève: le Conseil d'Etat demande un avis juridique

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de l'avis de droit du professeur Etienne Grisel, selon lequel le crédit lié au projet de collaboration universitaire «triangulaire» UNIL-UNIGE-EPFL devrait être soumis au référendum financier obligatoire. Il a décidé de demander au Grand Conseil de surseoir à ses délibérations sur ce point, afin de pouvoir prendre position sur l'avis de M. Grisel à la lumière d'une étude approfondie de sa pertinence et de ses conséquences possibles.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

Renouvellement et acquisition de matériel scientifique à l'UNIL

Afin de permettre le renouvellement et la modernisation de l'appareillage scientifique de l'Université de Lausanne, le Conseil d'Etat va solliciter auprès du Grand Conseil un crédit d'investissement, pour la période 2001 à 2004, de CHF 11'051'000.-. Il s'agit ainsi de maintenir, par le biais d'investissements indispensables en appareils scientifiques, la compétitivité de l'UNIL et de ses pôles d'excellence.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

Crédit d'études pour les locaux de la future Haute école pédagogique

Le Conseil d'Etat a nommé un comité de programmation chargé d'établir la liste des locaux nécessaires à la mise en œuvre de la HEP et au regroupement de l'ensemble des formations de maîtres. Ce comité doit également élaborer le programme d'aménagement de l'ancien CRPP (Centre de recherche en physique des plasmas) de L'EPFL repris par le canton. A cet effet, le Conseil d'Etat a accordé un crédit d'études de 200'000 francs, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil.

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation, 021/316 34 01



Regards croisés à l'Art Brut

Tous deux marqués par la deuxième guerre mondiale, Theo et Lena Vandrey nous livrent leur imaginaire. Deux parcours de vie et d'artiste à découvrir au Musée de l'Art Brut.

Caricatures pathétiques

Theo est né en 1918 dans un petit village d'Aix-la-Chapelle d'un père tailleur de pierres. A l'âge de 12 ans, il passe des vivres en contrebande avec d'autres villageois, et subit un choc lorsque des douaniers leur tirent dessus. Theo se replie de plus en plus sur lui-même et passe son temps à de longues promenades nocturnes. Il commence à exécuter des caricatures de prêtres.

Victime du programme hitlérien d'eugénisme, Theo doit subir une opération de stérilisation, et ce n'est que l'intervention d'un médecin de famille qui le fait échapper à la chambre à gaz. Après la guerre, il est placé dans une ferme, puis dans une maison de santé.

Il se met à dessiner tardivement, à soixante et un ans, sans répit jusqu'à sa mort en 1998. Il représente les hommes politiques de la République de Weimar et du Troisième Reich dans un style curieusement archaïque, rappelant les gravures de la fin du Moyen Age. Ce sont probablement les réminiscences des affiches de propagande de l'époque qui lui



C. BORNAND ET R. KÜPPERS/SP

«General Göring», 1982

inspirent ces caricatures pathétiques.

Robert Küppers, qui a légué une part importante de l'œuvre de Theo à la Collection de l'Art Brut, lui a consacré une monographie (Fascicule 17 de l'Art Brut).

Les boîtes de Pandore de Lena Vandrey

«Un jour lointain, un singulier personnage sortit comme un beau diable d'une ville qui était une boîte (...). Ce personnage était le moi qui parle ici de rencontres et de découvertes, emballé en transfiguration d'ange.»

Lena Vandrey est née durant la deuxième guerre mondiale en Pologne. A la fin de la guerre, à l'arrivée de l'Armée Rouge, elle fuit vers l'Allemagne fédérale où elle passera douze années difficiles, marquées par



LENA VANDREY/SP

une scolarité brève et l'entrée dans le monde du travail très tôt.

En 1967, elle s'établit sur un haut plateau de Provence, où elle restaure des ruines et commence un commerce de brocante et de matériaux anciens.

Dès la petite enfance, Lena Vandrey peint, sculpte et écrit. Ses thèmes de prédilection sont *Les Amazones*, *Les*

Anges, *les Dons Pharaoniques*, ainsi que des sculptures inspirées par le camp de concentration d'Auschwitz.

Theo (jusqu'au 28 janvier 2001) et Lena Vandrey (jusqu'au 7 janvier 2001), Collection de l'Art Brut, av. des Bergières 11, Lausanne. Tél. 021/647 54 35; www.artbrut.ch. Ouverture: ma-di 11h-13h et 14h-18h.

Spectacles

Grange de Dorigny, Lausanne.

Boucher espagnol de Rodrigo Garcia par la Cie L'Alakran, mise en scène de Oskar Gomez Mata. Du 16 au 25 novembre (ma-je 19h, sa 20h30 en espagnol, di à 17h). *L'espace étendu*. Avec Fabien Neuhaus, concerto pour flûte à bec et grand ensemble. Lundi 27 novembre, 19h.

Le Roi David d'A. Honegger. Ensemble vocal et instrumental de Lausanne, dir. Michel Corboz. Jeudi 30 novembre, 20h30.

Centre paroissial d'Ouchy (CPO). *Je suis venu vous dire*, création de l'Ecole de théâtre Gérard Diggelmann. Jusqu'au 18 novembre, 20h (ma-sa, 20h, di 17h).

La Folle, création et mise en scène de Carla Nessi Trippi, par la troupe des Pyroâmes. Le 25 novembre, 20h et 26 novembre, 17h.

Eglise St-Etienne, Moudon. *Chœur Ermitage* de St-Petersbourg, dir. Boris Belezkij. Dimanche 26 novembre, 17h.

Conférence

Auditoire César-Roux, CHUV. Conférence publique: *De l'otite à la surdité chez l'enfant, de la fièvre à la méningite. Quand faut-il appeler le pédiatre?* Docteurs Jacques Cherpillod et Bernard Laubscher. Lundi 20 novembre, 18h30.

Pietro Sarto primé à l'Hermitage

Le 16 novembre prochain, Pietro Sarto recevra le prix de la Fondation pour l'Art et la Culture à la Fondation de l'Hermitage. Ce prix est attribué tous les deux ans à un artiste suisse œuvrant dans le domaine des arts plastiques.

Simultanément, jusqu'au 26 novembre, une exposition des œuvres de Pietro Sarto sera présentée à la Fondation. Elle comprend une cinquantaine de peintures et de gravures, provenant essentiellement de collections lausannoises, illustrant les thèmes chers à l'artiste: la nature morte, le nu et le paysage.

Né à Chiasso en 1930, Pietro Sarto choisit les bords du Léman en 1959: il s'installe d'abord à Pully, puis à St-Prex. Aujourd'hui, il partage son temps entre sa démarche créatrice et la direction de l'Atelier de St-Prex, dont il est le fondateur.

Cette exposition sera ouverte au public du vendredi 17 au dimanche 26 novembre, de 14 à 18 heures (excepté le lundi). Entrée libre. www.fondation-hermitage.ch